



Bureau du Conseil d'administration du 14 octobre 2024

Membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n° 2024-24

**DECISION AUTORISANT LE DIRECTEUR DU PARC NATIONAL DE FORET A SIGNER  
LES DOCUMENTS RELATIFS AU MARCHE 2024-006  
« Fourniture de véhicules neufs ou d'occasion en très bon état »**

Le bureau du conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 9 octobre 2024, s'est tenu le 14 octobre 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT.

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-29 ;

Vu le décret n° 2019-1132 du 6 novembre 2019 créant le Parc national de forêts ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2024-03-00040 du 12 mars 2024 portant composition du conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau du Parc national de forêts approuvé par la délibération n° 2020-01 et amendé par la délibération n° 2024-16 du 4 juillet 2024 ;

Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Vu les délibérations n° 2020-05, 2023-30 et 2024-15 relatives à la composition du bureau du conseil d'administration ;

Vu la délibération n° 2021-13 approuvant les délégations de compétences du conseil d'administration au président du conseil d'administration, au bureau du conseil d'administration et au directeur ;

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Le bureau décide :

**Article 1 :**

Le directeur du Parc national de forêts est autorisé à signer les documents nécessaires à la passation du marché public n° 2024-006 « Fourniture de véhicules neufs ou d'occasion en très bon état » ainsi que ses éventuels avenants.

L'entreprise SNRPB (Renault Chaumont), seule entreprise ayant répondu à l'appel d'offres, présente une offre acceptable, répondant aux besoins exprimés par le Parc national de forêts, acheteur.

La signature du directeur sur l'acte d'engagement interviendra après le visa du Contrôleur budgétaire de la Région Grand-Est.

**Article 2 :**

Une première série de bons de commande sera passée au cours de l'exercice budgétaire 2024, avant le 31 décembre 2024, pour un montant compris entre 160.000 et 190.000 euros, en fonction du nombre de véhicules acquis.

**Article 3 :**

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc-en-Barrois, le 14 octobre 2024

Le directeur



Philippe PUYDARRIEUX

Le président du conseil d'administration

Nicolas SCHMIT

